



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

45th PARLIAMENT, 1st SESSION

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

JOURNALS

No. 156

Tuesday, October 27, 2026

10:00 a.m.

JOURNAUX

N° 156

Le mardi 27 octobre 2026

10 heures

PRAYER

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

Introduction of Government Bills

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of the Honourable Sean Fraser (Minister of Justice), seconded by the Honourable Tim Hodgson (Minister of Energy and Natural Resources), Bill C-41, An Act to amend the Criminal Code and An Act to amend the Criminal Code (medical assistance in dying) and to make related amendments to other Acts, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Presenting Reports from Committees

The Honourable Jean-Yves Duclos (Québec Centre), from the Standing Committee on Public Safety and National Security, presented the seventh report of the committee (extension of time, pursuant to Standing Order 97.1, to consider Bill C-236, An Act to amend the Criminal Code, the Corrections and Conditional Release Act and the Prisons and Reformatory Act). — Sessional Paper No. 8510-451-191.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meeting No. 52*) was tabled.

Pursuant to Standing Order 97.1(3), the motion to concur in the report was deemed moved, the question was deemed put and a recorded division was deemed requested and deferred until Wednesday, October 28, 2026, at the expiry of the time provided for Oral Questions. (*Concurrence in Committee Reports No. 11*)

PRIÈRE

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de l'honorable Sean Fraser (ministre de la Justice), appuyé par l'honorable Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles), le projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel et la Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir) et apportant des modifications connexes à d'autres lois, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Présentation de rapports de comités

L'honorable Jean-Yves Duclos (Québec-Centre), du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, présente le septième rapport du Comité (prolongation du délai, conformément à l'article 97.1 du Règlement, pour étudier le projet de loi C-236, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et la Loi sur les prisons et les maisons de correction). — Document parlementaire n° 8510-451-191.

Un exemplaire du procès-verbal pertinent (*réunion n° 52*) est déposé.

Conformément à l'article 97.1(3) du Règlement, la motion portant adoption du rapport est réputée proposée et mise aux voix et le vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'au mercredi 28 octobre 2026, à la fin de la période prévue pour les questions orales. (*Adoption de rapports de comités n° 11*)

Marie-France Lalonde (Orléans), from the Standing Committee on Veterans Affairs, presented the eighth report of the committee, "Monitoring of the Rehabilitation Services Contract Awarded to PCVRS by Veterans Affairs Canada". — Sessional Paper No. 8510-451-192.

Pursuant to Standing Order 109, the committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 22, 26, 27, 30, 31, 34 to 38, 40 and 41*) was tabled.

Presenting Petitions

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified by the Clerk of Petitions were presented as follows:

- by Gord Johns (Courtenay—Alberni), one concerning fisheries (No. 451-01321);
- by Warren Steinley (Regina—Lewvan), one concerning health (No. 451-01322);
- by Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola), one concerning infrastructure (No. 451-01323);
- by Wade Chang (Burnaby Central), one concerning social affairs and equality (No. 451-01324) and one concerning citizenship and immigration (No. 451-01325);
- by Vincent Ho (Richmond Hill South), one concerning foreign affairs (No. 451-01326);
- by Will Greaves (Victoria), one concerning the environment (No. 451-01327).

BUSINESS OF SUPPLY

The order was read for the consideration of the business of supply.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources), seconded by Burton Bailey (Red Deer), moved, — That, given that,

- (i) the cost of government is driving up the cost of living,
- (ii) the Parliamentary Budget Officer reports that this government's fastest-growing cost is interest on the national debt which has more than doubled since 2021,
- (iii) this Liberal government now spends more on debt interest than the Canada Health Transfer,
- (iv) an average family of four will pay nearly \$6,000 in federal taxes toward interest on the national debt this year, based on numbers from the Parliamentary Budget Officer,
- (v) the Prime Minister promised that he would reduce the debt-to-GDP ratio and deficit-to-GDP ratio,

the House call on the Prime Minister to appear as a witness before the Standing Committee on Finance to testify on saving Canadians money by cutting deficit spending, debt interest and taxes.

Debate arose thereon.

Marie-France Lalonde (Orléans), du Comité permanent des anciens combattants, présente le huitième rapport du Comité, « Suivi du contrat accordé à PSRVC pour le programme de réadaptation d'anciens combattants Canada ». — Document parlementaire n° 8510-451-192.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions nos 22, 26, 27, 30, 31, 34 à 38, 40 et 41*) est déposé.

Présentation de pétitions

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées par le greffier des pétitions sont présentées :

- par Gord Johns (Courtenay—Alberni), une au sujet des pêches (n° 451-01321);
- par Warren Steinley (Regina—Lewvan), une au sujet de la santé (n° 451-01322);
- par Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola), une au sujet de l'infrastructure (n° 451-01323);
- par Wade Chang (Burnaby Central), une au sujet des affaires sociales et de l'égalité (n° 451-01324) et une au sujet de la citoyenneté et de l'immigration (n° 451-01325);
- par Vincent Ho (Richmond Hill-Sud), une au sujet des affaires étrangères (n° 451-01326);
- par Will Greaves (Victoria), une au sujet de l'environnement (n° 451-01327).

TRAVAUX DES SUBSIDES

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources), appuyé par Burton Bailey (Red Deer), propose, — Que, étant donné que,

- (i) les dépenses gouvernementales font grimper le coût de la vie,
- (ii) selon la directrice parlementaire du budget, les intérêts sur la dette nationale, qui ont plus que doublé depuis 2021, constituent le poste de dépense du gouvernement dont la croissance est la plus rapide,
- (iii) le gouvernement libéral consacre maintenant davantage de fonds au paiement des intérêts de la dette qu'au Transfert canadien en matière de santé,
- (iv) une famille moyenne de quatre personnes paiera cette année près de 6 000 dollars en impôts fédéraux destinés au paiement des intérêts sur la dette nationale, d'après les données fournies par la directrice parlementaire du budget,
- (v) le premier ministre a promis de réduire le ratio dette-PIB et le ratio déficit-PIB,

la Chambre demande au premier ministre de comparaître à titre de témoin devant le Comité permanent des finances afin d'expliquer comment il entend faire économiser la population canadienne en réduisant les dépenses déficitaires, les frais d'intérêt sur la dette et les impôts.

Il s'élève un débat.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

BUSINESS OF SUPPLY

The House resumed consideration of the motion of Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources), seconded by Burton Bailey (Red Deer), in relation to the business of supply.

The debate continued.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That, notwithstanding any standing order or usual practice of the House, on Wednesday, October 28, 2026, following Private Members' Business, the House shall continue to sit until midnight for the sole purpose of debating C-34, An Act to enact the Digital Safety Act and the Digital Safety Commission of Canada Act and to make consequential amendments to other Acts, provided that, during the proceedings on the said bill, no quorum calls, dilatory motions or requests for unanimous consent shall be received by the Chair, except for a unanimous consent motion to see the clock.

BUSINESS OF SUPPLY

The House resumed consideration of the motion of Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources), seconded by Burton Bailey (Red Deer), in relation to the business of supply.

The debate continued.

At 5:15 p.m., pursuant to Standing Order 81(16), the Speaker interrupted the proceedings.

The question was put on the motion and, pursuant to Standing Order 45, the recorded division was deferred until Wednesday, October 28, 2026, at the expiry of the time provided for Oral Questions.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That, notwithstanding any standing order, special order or usual practice of the House, during the debate pursuant to Standing Order 66 on Motion No. 10 to concur in the 10th report of the Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities, later this day, at the end of the time provided for debate or when no member wishes to speak, whichever is earlier, the motion on the previous question shall be deemed adopted on division, and the question on the original motion be deemed put and a recorded division deemed requested and deferred pursuant to Standing Order 66.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

TRAVAUX DES SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude de la motion d'Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources), appuyé par Burton Bailey (Red Deer), relative aux travaux des subsides.

Le débat se poursuit.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, le mercredi 28 octobre 2026, après les affaires émanant des députés, la Chambre continue de siéger jusqu'à minuit dans le seul but de débattre du projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, pourvu que, durant les délibérations sur ledit projet de loi, la présidence ne reçoive ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime, à l'exception d'une motion du consentement unanime pour voir l'heure.

TRAVAUX DES SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude de la motion d'Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources), appuyé par Burton Bailey (Red Deer), relative aux travaux des subsides.

Le débat se poursuit.

À 17 h 15, conformément à l'article 81(16) du Règlement, le Président interrompt les délibérations.

La motion est mise aux voix et, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 28 octobre 2026, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que, nonobstant tout article du Règlement, ordre spécial ou usage habituel de la Chambre, durant le débat conformément à l'article 66 du Règlement relatif à la motion n° 10 portant adoption du 10^e rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, plus tard aujourd'hui, à la fin de la période prévue pour le débat ou lorsqu'aucun député ne souhaite prendre la parole, selon la première éventualité, la motion portant sur la question préalable soit réputée adoptée avec dissidence, et la motion initiale soit réputée mise aux voix et qu'un vote par appel nominal soit réputé demandé et différé conformément à l'article 66 du Règlement.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:17 p.m., by unanimous consent, the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The House resumed consideration at report stage of Bill C-222, An Act to amend the Employment Insurance Act and the Canada Labour Code (death of a child), as reported by the Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities with amendments;

And of the motions in Group No. 1 (Motions Nos. 1 to 10).

Group No. 1

Motion No. 1 of the Honourable Patty Hajdu (Minister of Jobs and Families and Minister responsible for the Federal Economic Development Agency for Northern Ontario), seconded by the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), — That Bill C-222 be amended by adding after the heading “Employment Insurance Act” after line 5 on page 1 the following:

1.1 Section 10 of the *Employment Insurance Act* is amended by adding the following after subsection (13.01):
(13.011) If a child referred to in subsection 23(1) dies during the period referred to in subsection 23(2), or any extension of it, the benefit period is extended by the number of weeks that is necessary to give effect to subsection 12(4.02).

Motion No. 2 of the Honourable Patty Hajdu (Minister of Jobs and Families and Minister responsible for the Federal Economic Development Agency for Northern Ontario), seconded by the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), — That Bill C-222 be amended by adding after the heading “Employment Insurance Act” after line 5 on page 1 the following:

1.2 Section 12 of the Act is amended by adding the following after subsection (4.01):
(4.02) In the case of deemed care under subsection 23(2.1), the applicable maximum number of weeks set out in paragraph (3)(b) or (4)(b) or subsection (4.01) is, if necessary, increased by the number of weeks that allows each claimant to receive at least five weeks of benefits after the death of the child.

Motion No. 3 of the Honourable Patty Hajdu (Minister of Jobs and Families and Minister responsible for the Federal Economic Development Agency for Northern Ontario), seconded by the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), — That Bill C-222, in Clause 2, be amended by replacing lines 6 to 21 on page 1 with the following:

2 (1) Section 23 of the Act is amended by adding the following after subsection (2):
(2.1) If a child referred to in subsection (1) dies during the period referred to in subsection (2), or any extension of it, while benefits under this section are payable to any claimant in respect of that child, the claimant is deemed to care for that child for the purposes of subsection (1) until that period or the extension of it expires.
(2.2) If the period referred to in subsection (2), or any extension of it, expires before a claimant referred to in subsection (2.1) has received at least five weeks of benefits after the week in which the child dies, that period or extension of it is extended by the number of weeks that is necessary to ensure that the claimant receives five weeks of benefits.
(2) Subsection 23(3.1) of the Act is replaced by the following:

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17 h 17, du consentement unanime, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés.

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-222, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Code canadien du travail (décès d'un enfant), dont le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a fait rapport avec des amendements;

Et des motions du groupe n° 1 (motions n°s 1 à 10).

Groupe n° 1

Motion n° 1 de l'honorable Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario), appuyée par l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), — Que le projet de loi C-222 soit modifié par adjonction, après l'intertitre « Loi sur l'assurance-emploi », après la ligne 5, page 1, de ce qui suit :

1.1 L'article 10 de la *Loi sur l'assurance-emploi* est modifié par adjonction, après le paragraphe (13.01), de ce qui suit :
(13.011) Si l'enfant ou les enfants visés au paragraphe 23(1) décèdent au cours de la période prévue au paragraphe 23(2) ou au cours de toute période de prolongation de celle-ci, la période de prestations est prolongée du nombre de semaines nécessaire pour permettre l'application du paragraphe 12(4.02).

Motion n° 2 de l'honorable Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario), appuyée par l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), — Que le projet de loi C-222 soit modifié par adjonction, après l'intertitre « Loi sur l'assurance-emploi », après la ligne 5, page 1, de ce qui suit :

1.2 L'article 12 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (4.01), de ce qui suit :
(4.02) Dans le cas où les soins sont réputés être donnés en vertu du paragraphe 23(2.1), le nombre maximal de semaines prévu aux alinéas (3)b) ou (4)b) ou au paragraphe (4.01) est majoré, si nécessaire, afin de permettre à chacun des prestataires de recevoir au moins cinq semaines de prestations après le décès de l'enfant.

Motion n° 3 de l'honorable Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario), appuyée par l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), — Que le projet de loi C-222, à l'article 2, soit modifié par substitution, aux lignes 6 à 23, page 1, de ce qui suit :

2 (1) L'article 23 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (2), de ce qui suit :
(2.1) Si l'enfant ou les enfants visés au paragraphe (1) décèdent au cours de la période prévue au paragraphe (2) ou au cours de toute période de prolongation de celle-ci alors que des prestations sont à payer en application du présent article à n'importe quel prestataire relativement à cet enfant ou à ces enfants, le prestataire est réputé prendre soin, pour l'application du paragraphe (1), de cet enfant ou de ces enfants jusqu'à la fin de cette période ou de toute période de prolongation de celle-ci.
(2.2) Si la période prévue au paragraphe (2) ou toute période de prolongation de celle-ci expire avant que le prestataire visé au paragraphe (2.1) n'ait reçu cinq semaines de prestations suivant la semaine du décès de l'enfant ou des enfants, cette

(3.1) No extension under subsection (2.2), (3) or (3.01) may result in the period being longer than 104 weeks.

Motion No. 4 of the Honourable Patty Hajdu (Minister of Jobs and Families and Minister responsible for the Federal Economic Development Agency for Northern Ontario), seconded by the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), — That Bill C-222 be amended by adding after line 21 on page 1 the following:

2.1 Section 54 of the Act is amended by adding the following after paragraph (y):

(y.1) respecting the provision of information to the Commission in relation to subsection 23(2.1) or (2.2) or 152.05(2.1) or (2.2);

Motion No. 5 of the Honourable Patty Hajdu (Minister of Jobs and Families and Minister responsible for the Federal Economic Development Agency for Northern Ontario), seconded by the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), — That Bill C-222, in Clause 3, be amended by replacing lines 1 to 16 on page 2 with the following:

3 (1) Section 152.05 of the Act is amended by adding the following after subsection (2):

(2.1) If a child referred to in subsection (1) dies during the period referred to in subsection (2), or any extension of it, while benefits under this section are payable to any claimant in respect of that child, the self-employed person is deemed to care for that child for the purposes of subsection (1) until that period or the extension of it expires.

(2.2) If the period referred to in subsection (2), or any extension of it, expires before a self-employed person referred to subsection (2.1) has received at least five weeks of benefits after the week in which the child dies, that period or extension of it is extended by the number of weeks that is necessary to ensure that the self-employed person receives five weeks of benefits.

(2) Subsection 152.05(4) of the Act is replaced by the following:

(4) No extension under subsection (2.2) or (3) may result in the period being longer than 104 weeks.

Motion No. 6 of the Honourable Patty Hajdu (Minister of Jobs and Families and Minister responsible for the Federal Economic Development Agency for Northern Ontario), seconded by the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), — That Bill C-222 be amended by adding after line 16 on page 2 the following:

3.1 Subsection 152.11(15) of the Act is replaced by the following:

(14.2) If a child referred to in subsection 152.05(1) dies during the period referred to in subsection 152.05(2), or any extension of it, the benefit period is extended by the number of weeks that is necessary to give effect to subsection 152.14(4.1).

(15) An extension under one or more of subsections (11) to (14.2) must not result in a benefit period of more than 104 weeks.

période ou cette période de prolongation est prolongée par le nombre de semaines nécessaire afin de permettre au prestataire de recevoir cinq semaines de prestations.

(2) Le paragraphe 23(3.1) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(3.1) Aucune prolongation découlant de l'application des paragraphes (2.2), (3) ou (3.01) ne peut avoir pour effet de porter la durée de la période à plus de cent quatre semaines.

Motion n° 4 de l'honorable Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario), appuyée par l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), — Que le projet de loi C-222 soit modifié par adjonction, après la ligne 23, page 1, de ce qui suit :

2.1 L'article 54 de la même loi est modifié par adjonction, après l'alinéa y), de ce qui suit :

y.1) concernant la fourniture de renseignements à la Commission relativement aux paragraphes 23(2.1) ou (2.2) ou 152.05(2.1) ou (2.2);

Motion n° 5 de l'honorable Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario), appuyée par l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), — Que le projet de loi C-222, à l'article 3, soit modifié par substitution, aux lignes 1 à 19, page 2, de ce qui suit :

3 (1) L'article 152.05 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (2), de ce qui suit :

(2.1) Si l'enfant ou les enfants visés au paragraphe (1) décèdent au cours de la période prévue au paragraphe (2) ou au cours de toute période de prolongation de celle-ci alors que des prestations sont à payer en application du présent article à n'importe quel prestataire relativement à cet enfant ou à ces enfants, le travailleur indépendant est réputé prendre soin, pour l'application du paragraphe (1), de cet enfant ou de ces enfants jusqu'à la fin de cette période ou de toute période de prolongation de celle-ci.

(2.2) Si la période prévue au paragraphe (2) ou toute période de prolongation de celle-ci expire avant que le travailleur indépendant visé au paragraphe (2.1) n'ait reçu cinq semaines de prestations suivant la semaine du décès de l'enfant ou des enfants, cette période ou cette période de prolongation est prolongée par le nombre de semaines nécessaire afin de permettre au travailleur indépendant de recevoir cinq semaines de prestations.

(2) Le paragraphe 152.05(4) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(4) Aucune prolongation découlant de l'application des paragraphes (2.2) ou (3) ne peut avoir pour effet de porter la durée de la période à plus de cent quatre semaines.

Motion n° 6 de l'honorable Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario), appuyée par l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), — Que le projet de loi C-222 soit modifié par adjonction, après la ligne 19, page 2, de ce qui suit :

3.1 Le paragraphe 152.11(15) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(14.2) Si l'enfant ou les enfants visés au paragraphe 152.05(1) décèdent au cours de la période prévue au paragraphe 152.05(2) ou au cours de toute période de prolongation de celle-ci, la période de prestations est prolongée du nombre de semaines nécessaire pour permettre l'application du paragraphe 152.14(4.1).

(15) Aucune prolongation visée à un ou plusieurs des paragraphes (11) à (14.2) ne peut avoir pour effet de porter la durée de la période de prestations à plus de cent quatre semaines.

Motion No. 7 of the Honourable Patty Hajdu (Minister of Jobs and Families and Minister responsible for the Federal Economic Development Agency for Northern Ontario), seconded by the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), — That Bill C-222 be amended by adding after line 16 on page 2 the following:

3.2 Section 152.14 of the Act is amended by adding the following after subsection (4):

(4.1) In the case of deemed care under subsection 152.05(2.1), the applicable maximum number of weeks set out in paragraph (1)(b) or (2)(b) or subsection (4) is, if necessary, increased by the number of weeks that allows each claimant to receive at least five weeks of benefits after the death of the child.

Motion No. 8 of the Honourable Patty Hajdu (Minister of Jobs and Families and Minister responsible for the Federal Economic Development Agency for Northern Ontario), seconded by the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), — That Bill C-222 be amended by restoring Clause 5 as follows:

5 Section 206.1 of the Act is amended by adding the following after subsection (2):

(2.01) For the purposes of subsection (1), if the child dies during the period referred to in subsection (2), the employee is deemed to care for that child until that period expires.

Motion No. 9 of the Honourable Patty Hajdu (Minister of Jobs and Families and Minister responsible for the Federal Economic Development Agency for Northern Ontario), seconded by the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), — That Bill C-222 be amended by deleting Clause 6.

Motion No. 10 of the Honourable Patty Hajdu (Minister of Jobs and Families and Minister responsible for the Federal Economic Development Agency for Northern Ontario), seconded by the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), — That Bill C-222 be amended by deleting Clause 7.

The debate continued on the motions in Group No. 1.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That the order made earlier today, pursuant to Standing Order 97.1(3), respecting the deferral of the recorded division on the motion to concur in the seventh report of the Standing Committee on Public Safety and National Security, be discharged and the motion be deemed adopted on division.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

The House resumed consideration at report stage of Bill C-222, An Act to amend the Employment Insurance Act and the Canada Labour Code (death of a child), as reported by the Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities with amendments;

And of the motions in Group No. 1 (Motions Nos. 1 to 10).

The debate continued on the motions in Group No. 1.

The question was put on Motion No. 1 and it was agreed to.

Accordingly, Motions Nos. 2 to 10 were also agreed to.

Motion n° 7 de l'honorable Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario), appuyée par l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), — Que le projet de loi C-222 soit modifié par adjonction, après la ligne 19, page 2, de ce qui suit :

3.2 L'article 152.14 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (4), de ce qui suit :

(4.1) Dans le cas où les soins sont réputés être donnés en vertu du paragraphe 152.05(2.1), le nombre maximal de semaines prévu aux alinéas (1)b) ou (2)b) ou au paragraphe (4) est majoré, si nécessaire, afin de permettre à chacun des prestataires de recevoir au moins cinq semaines de prestations après le décès de l'enfant.

Motion n° 8 de l'honorable Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario), appuyée par l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), — Que le projet de loi C-222 soit modifié par rétablissement de l'article 5, dont le texte suit :

5 L'article 206.1 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (2), de ce qui suit :

(2.01) Pour l'application du paragraphe (1), si le nouveau-né ou l'enfant décède au cours de la période prévue au paragraphe (2), l'employé est réputé en prendre soin jusqu'à la fin de la période.

Motion n° 9 de l'honorable Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario), appuyée par l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), — Que le projet de loi C-222 soit modifié par suppression de l'article 6.

Motion n° 10 de l'honorable Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario), appuyée par l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), — Que le projet de loi C-222 soit modifié par suppression de l'article 7.

Le débat se poursuit sur les motions du groupe n° 1.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, conformément à l'article 97.1(3) du Règlement, relativement au vote par appel nominal différé sur la motion portant adoption du septième rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, soit révoqué et que la motion soit réputée adoptée avec dissidence.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-222, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Code canadien du travail (décès d'un enfant), dont le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a fait rapport avec des amendements;

Et des motions du groupe n° 1 (motions n°s 1 à 10).

Le débat se poursuit sur les motions du groupe n° 1.

La motion n° 1 est mise aux voix et agréée.

En conséquence, les motions n°s 2 à 10 sont aussi agréées.

Pursuant to Standing Order 76.1(9), the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), seconded by the Honourable Karina Gould (Burlington), moved, — That the bill, as amended, be concurred in at report stage with further amendments.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the bill, as amended, was concurred in at report stage with further amendments.

Pursuant to Standing Order 98(2), the Honourable Terry Beech (Burnaby North—Seymour), seconded by the Honourable Karina Gould (Burlington), moved, — That the bill be now read a third time and do pass.

Debate arose thereon.

The question was put on the motion and, pursuant to Standing Order 98(4), the recorded division was deferred until Wednesday, October 28, 2026, at the expiry of the time provided for Oral Questions.

CONCURRENCE IN COMMITTEE REPORTS

At 6:00 p.m., by unanimous consent and pursuant to Standing Order 66(2), the House resumed the adjourned debate on the motion of Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan), seconded by Anna Roberts (King—Vaughan), — That the 10th report of the Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities, presented on Tuesday, May 26, 2026, be concurred in; (*Concurrence in Committee Reports No. 10*)

And on the motion of Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix), seconded by Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan), — That this question be now put.

The debate continued.

At 8:24 p.m., pursuant to Standing Order 66(2), the Speaker interrupted the proceedings.

Pursuant to order made earlier today, the motion was deemed adopted on division.

Pursuant to order made earlier today, the question was deemed put on the original motion and a recorded division was deemed requested and, pursuant to Standing Order 66(2), deferred until Wednesday, October 28, 2026, at the expiry of the time provided for Oral Questions.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), papers deposited with the Clerk of the House were laid before the House as follows:

— by the Honourable Sean Fraser (Minister of Justice and Attorney General of Canada) — Service Fees Report of the Department of Justice for the fiscal year ended March 31, 2026, pursuant to the Service Fees Act, S.C. 2017, c. 20, s. 451 “20(1)”. — Sessional Paper No. 8560-451-1178-02. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights*)

Conformément à l'article 76.1(9) du Règlement, l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), appuyé par l'honorable Karina Gould (Burlington), propose, — Que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements.

La motion est mise aux voix et agréée.

En conséquence, le projet de loi, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements.

Conformément à l'article 98(2) du Règlement, l'honorable Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour), appuyé par l'honorable Karina Gould (Burlington), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

La motion est mise aux voix et, conformément à l'article 98(4) du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 28 octobre 2026, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

ADOPTION DE RAPPORTS DE COMITÉS

À 18 heures, du consentement unanime et conformément à l'article 66(2) du Règlement, la Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan), appuyé par Anna Roberts (King—Vaughan), — Que le 10^e rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, présenté le mardi 26 mai 2026, soit agréé; (*Adoption de rapports de comités n° 10*)

Et sur la motion de Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix), appuyé par Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan), — Que cette question soit maintenant mise aux voix.

Le débat se poursuit.

À 20 h 24, conformément à l'article 66(2) du Règlement, le Président interrompt les délibérations.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion est réputée adoptée avec dissidence.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion initiale est réputée mise aux voix et un vote par appel nominal est réputé demandé et, conformément à l'article 66(2) du Règlement, différé jusqu'au mercredi 28 octobre 2026, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, des documents remis au greffier de la Chambre sont déposés à la Chambre comme suit :

— par l'honorable Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada) — Rapport relatif aux frais de service du ministère de la Justice pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, conformément à la Loi sur les frais de service, L.C. 2017, ch. 20, art. 451 « 20(1) ». — Document parlementaire n° 8560-451-1178-02. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de la justice et des droits de la personne*)

— by the Honourable Tim Hodgson (Minister of Energy and Natural Resources) — Report of the Association of Canada Lands Surveyors for the year ended December 31, 2025, pursuant to the Canada Lands Surveyors Act, S.C. 1998, c. 14, sbs. 70(2). — Sessional Paper No. 8560-451-799-02. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Natural Resources*)

— by the Honourable Marjorie Michel (Minister of Health) — Report of the Chief Public Health Officer on the State of Public Health in Canada for the fiscal year ended March 31, 2026, pursuant to the Public Health Agency of Canada Act, S.C. 2006, c. 5, sbs. 12(2). — Sessional Paper No. 8560-451-1003-02. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Health*)

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

At 8:24 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question “That this House do now adjourn” was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Accordingly, at 8:45 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 2:00 p.m., pursuant to Standing Order 24(1).

— par l'honorable Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles) — Rapport de l'Association des arpenteurs des terres du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 2025, conformément à la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada, L.C. 1998, ch. 14, par. 70(2). — Document parlementaire n° 8560-451-799-02. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent des ressources naturelles*)

— par l'honorable Marjorie Michel (ministre de la Santé) — Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, conformément à la Loi sur l'Agence de la santé publique du Canada, L.C. 2006, ch. 5, par. 12(2). — Document parlementaire n° 8560-451-1003-02. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de la santé*)

DÉBAT D'AJOURNEMENT

À 20 h 24, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

En conséquence, à 20 h 45, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.